



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
21.04.2004 Bulletin 2004/17

(51) Int Cl.7: **G09F 3/20**

(21) Numéro de dépôt: **03023232.6**

(22) Date de dépôt: **14.10.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeur: **Peyrache, Francis**
25220 Chalezeule (FR)

(74) Mandataire: **Kiliaridis, Constantin et al**
Bugnion S.A.,
Case Postale 375
1211 Genève 12 (CH)

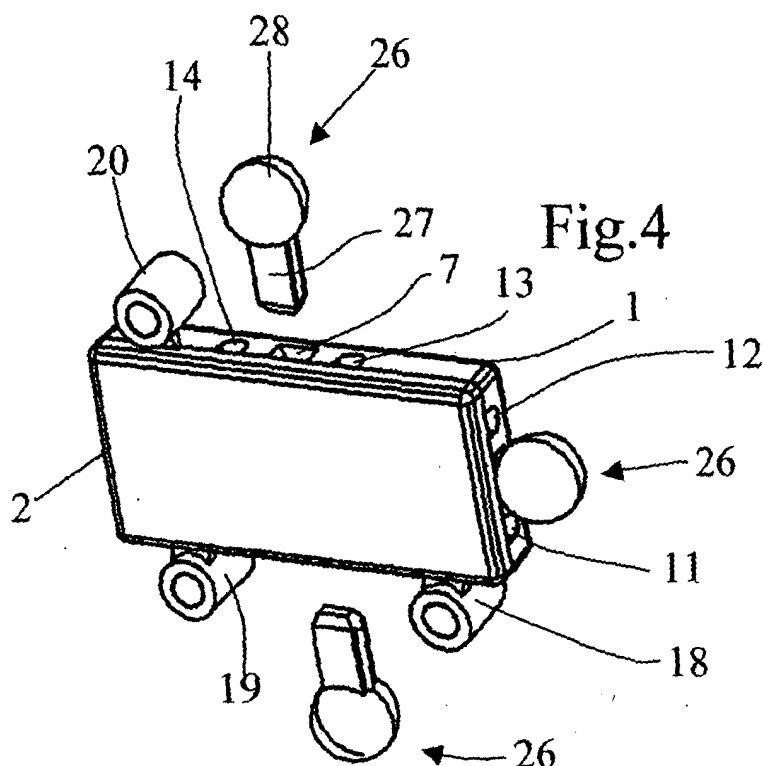
(30) Priorité: **18.10.2002 FR 0213013**

(71) Demandeur: **Gemafi SAS**
25000 Besancon (FR)

(54) **Dispositif d'étiquetage pour des articles destinés à la vente**

(57) L'invention concerne un dispositif d'étiquetage pour des articles destinés à la vente de détail. Il comprend une étiquette, un support d'étiquette et un lien souple pour attacher le dispositif à l'article. Le support est constitué d'un corps plat ayant la forme d'un parallélépipède présentant deux faces d'affichage (1, 2). Son chant périphérique est muni d'au moins deux per-

çages (7, 11, 12, 13,14) par face de chant, pour le passage et fixation d'un lien souple. Il peut être muni de deux ou trois projections tubulaires (18, 19, 20) pouvant servir à l'accrochage de boucles d'oreille. Des chevilles (26) portant une tête de couleur (28) ou une marque de fabrique peuvent être insérées dans les perçages périphériques (7).



Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif d'étiquetage pour des articles destinés à la vente, comportant une étiquette, un support d'étiquette et un lien souple pour attacher le dispositif à l'article à vendre

[0002] Le dispositif d'étiquetage dont il est question est principalement destiné à l'affichage des prix et des informations complémentaires dans le milieu du commerce du détail et plus précisément en bijouterie, horlogerie.

[0003] Habituellement, dans le commerce de détail et notamment la bijouterie et l'horlogerie, l'étiquetage se fait au moyen de petites étiquettes repliées ou éventuellement collées sur les articles. Cette manière de faire présente un certain nombre d'inconvénients, à savoir que si l'étiquette est collée directement sur le produit, celle-ci laisse souvent des traces qu'il faut enlever, lorsqu'on veut essayer un bijou. Si il s'agit d'une étiquette repliée on doit l'arracher et si l'article n'est pas vendu l'étiquette ne peut pas être réutilisée et elle doit être refaite.

[0004] Par ailleurs, et notamment pour les articles de bijouterie, il est important que le préposé à la vente ait un maximum d'informations pour les donner aux clients sans avoir à consulter des registres spéciaux. Les étiquettes utilisées actuellement permettent difficilement de donner des informations de manière sûre, car l'espace que l'on dispose sur une étiquette autocollante repliée ou non est restreint.

[0005] Le but de la présente invention est de proposer un dispositif d'étiquetage permettant de résoudre un certain nombre de problèmes liés à l'étiquetage du commerce de détail et notamment en bijouterie et en horlogerie sans que ceci soit une limitation à ce type de produit.

[0006] Le dispositif selon l'invention est caractérisé par le fait que ledit support est constitué d'un corps plat ayant la forme d'un parallélogramme présentant deux faces d'affichage, le chant périphérique étant muni d'au moins deux perçages par face de chant, l'une des faces d'affichage du corps étant munie de deux perçages situés respectivement à proximité des points milieux de deux arêtes consécutives de ladite face.

[0007] L'avantage du dispositif selon l'invention est le fait qu'il présente deux faces d'affichage sur lesquelles l'étiquette est collée, une dirigée vers l'extérieur indiquant les éléments nécessaires, à savoir essentiellement le prix, la deuxième face portant les indications concernant la nature de l'article permettant au vendeur de répondre à certaines questions de l'acheteur. Les perçages se trouvant sur le chant permettent, au moyen de liens souples d'attacher l'étiquette à l'article de manière simple, de pouvoir si on doit enlever l'étiquetage lors de l'essayage de réutiliser l'étiquette au moyen d'un autre lien souple, c'est-à-dire lorsqu'on enlève l'étiquette pour essayer, par exemple, une bague ou tout autre article, l'étiquette n'est pas détruite, mais elle peut être

réutilisée, le seul élément qui est perdu étant le lien souple.

[0008] On peut utiliser les perçages se trouvant sur le chant pour signaler, par exemple, avec un code couleur en introduisant des chevilles auxiliaires, une action sur un article ou une série d'articles, ou attacher la marque du produit ou le modèle. On utilise, lorsque ceci est nécessaire, le perçage se trouvant sur la deuxième face de l'étiquette pour accrocher l'article sur un présentoir vertical au moyen d'un clou ou objet similaire.

[0009] Selon une variante d'exécution, le corps est muni d'au moins deux projections tubulaires solidaires du chant périphérique du corps, dont l'axe est orthogonal à la face d'affichage.

[0010] Ces projections sont en principe utilisées pour accrocher au support des boucles d'oreille. Elles peuvent être cassables si, par exemple, le support est utilisé pour un autre article que des boucles d'oreille.

[0011] Selon une variante d'exécution, le corps est constitué d'un plastique rigide formé de deux parties liées par deux languettes cassables, chaque partie étant destinée à former l'une des faces d'affichage, sur lesquelles est collée l'étiquette, les faces de chaque partie opposée à la face d'affichage étant munies de moyens complémentaires permettant l'accrochage de deux parties, après avoir cassé les deux languettes de liaison, et la formation desdits perçages.

[0012] L'avantage de ce dispositif est le fait qu'il est simple à fabriquer par moulage et après avoir mis en place l'étiquette de rabattre les deux faces l'une contre l'autre assurant un assemblage qui reste rigide.

[0013] Selon une variante d'exécution, chacun des deux perçages des deux faces d'affichage est en registre avec un perçage du chant voisin.

[0014] L'intérêt de cette disposition est que l'on peut utiliser des crochets en forme de L dont la pointe est fixée à demeure ou peut être plantée de manière amovible sur un présentoir ou une paroi d'exposition. Le crochet passe à travers les perçages en registre ce qui assure une bonne tenue de l'étiquette et partant de l'article qui y est attaché.

[0015] Selon une autre variante d'exécution, le support d'étiquetage entre les deux faces d'étiquetage comprend un élément de sécurité détectable. Cet élément peut être un élément détectable par ondes ou de proximité.

[0016] L'avantage de ce dispositif est donc le fait qu'il permet d'inclure à l'intérieur du support d'étiquetage un élément de sécurité qui peut également avoir un double rôle, à savoir jouer le rôle de l'antivol et également s'il est muni d'une piste, par exemple magnétique, permettant la lecture des informations complémentaires au moyen d'un lecteur adéquat concernant l'article en question. Bien entendu l'article peut aussi être identifié par un code barres apposé sur une des faces d'affichage.

[0017] Enfin, l'invention concerne également un kit d'étiquetage comprenant un support d'étiquetage, au

moins une étiquette, des liens souples munis à leurs extrémités de projections latérales déformables élastiquement pour permettre leur fixation dans le perçage du chant du support ou les projections tubulaires.

[0018] L'avantage de ce kit d'étiquetage présentant le minimum d'éléments, à savoir un support, au moins une étiquette et des liens souples permettant d'adapter le dispositif d'étiquetage à l'article auquel il doit être lié comme il sera expliqué à l'aide de la description.

[0019] L'invention sera décrite plus en détail à l'aide du dessin annexé.

Les figures 1 et 2 sont des vues en perspective du support de deux côtés après moulage;

La figure 3 est une vue en perspective du support assemblé vu de dos;

La figure 4 est une vue en perspective du support assemblé vu de face;

Les figures 5 et 6 sont des vues en plan de deux types de lien souple;

La figure 7 est une vue en plan de l'étiquette;

La figure 8 est vue de dos du support avec un crochet;

La figure 9 est une vue d'utilisation du support.

[0020] Le support d'étiquette est formé par moulage d'un plastique rigide. Il comprend une première partie 1, destinée à former le dos du support et une seconde partie 2, destinée à former la face, reliée par deux languettes cassables 3. En sortant du moule le dos et la face, destinés à former les faces d'affichage, se trouvent dans un même plan ce qui permet de coller à ce stade l'étiquette 21 (fig 7) par des moyens mécaniques automatisés, l'étiquette étant imprimée ou non. La face de la première partie 1 comprend deux perçages 4 et 5 en registre avec des encoches 6 et 7 sur le chant périphérique de la partie 1. Le chant comprend d'autres encoches 8 à 15. La seconde partie 2 comprend des ergots 17 destinés à collaborer avec le chant périphérique de la partie 1 pour former un boîtier fermé qui constituera le support d'étiquette (fig. 3 et 4) les ergots 17 et le chant de la partie 1 comprennent des moyens complémentaires pour un assemblage ou accrochage à cran. La seconde partie 2 est munie de trois projections tubulaires cassables 18, 19, 20. Les espacements entre les ergots 17 correspondent aux encoches 6 à 16 du chant de la première partie 1.

[0021] Pour obtenir le support tel que représenté aux figures 3 et 4 on colle l'étiquette 21 (fig. 7) qui est en papier ou plastique sur les faces 1 et 2 du support tel que représenté à la figure 1, on casse les languettes 3 et on rabat les deux parties 1 et 2 l'une sur l'autre la

partie de l'étiquette 21 non collée sur les parties 1 et 2 servant de charnière. Après avoir assemblé les parties 1 et 2 à cran on obtient le support d'étiquette ayant la forme d'un parallélépipède dont le chant est muni de perçages formés par les encoches 6 à 16. L'étiquette 21 couvre les perçages 4 et 5 de la première partie 1. On découvrira l'un ou l'autre de ces perçages en perçant l'étiquette uniquement si l'on a besoin comme on verra plus loin.

[0022] Aux figures 5 et 6 nous avons représenté à titre d'exemple deux types de lien souple. Il s'agit de fils en «Nylon» similaires à ceux que l'on utilise pour l'étiquetage des textiles. Le fil 22 est muni des projections 23 tandis que le fil 24 est muni d'extrémités en forme de flèche 25. L'utilisation de ces fils est la suivante. On entoure l'article qui doit être étiqueté avec le fil 22 et on introduit les extrémités dans deux perçages du chant du support jusqu'à ce que l'une des projections 23 rentre dans l'espace vide entre les deux faces d'affichage. En fonction de la longueur du fil que l'on désire avoir à l'extérieur du support on enfonce le fil plus ou moins dans lesdits perçages, les projections 23 une fois rentrées dans les perçages empêchent le retrait du fil sauf si l'on exerce en grand effort. Ainsi, l'étiquette est attachée à l'article (bague, bracelet, collier etc. Si l'article est relativement lourd tel qu'une montre ou collier et si en plus on veut utiliser le support pour suspendre l'article à une paroi on utilise le lien 24 qui présente une plus grande résistance. En principe, les extrémités du lien 22 sont introduites dans de petits perçages 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 tandis que celles du lien 24 sont introduites dans un de "grands" perçages 6, 7, 9. Le lien du type 24 permet par la forme et grandeur de ses extrémités lorsque elles sont introduites dans le même grand perçage 6 ou 7 ou 9 d'éviter que support tourne par rapport au lien, et de cette façon le plan du support est soit perpendiculaire soit parallèle au plan sur lequel repose l'objet étiqueté.

[0023] Si l'article doit être suspendu à une paroi verticale ou inclinée on peut utiliser des crochets en forme de L (figure 8). On introduit la tête du crochet dans un des perçages 4 ou 5 de la partie 1 du support et on le fait ressortir par le "grand" perçage du chant qui est en registre, à savoir dans le cas de la figure 9 le perçage 7. La pointe du crochet 30 peut être soit déjà plantée à demeure dans la paroi 31, soit plantée avec l'article si par exemple cette paroi est fait d'un matériau mou, ou encore on peut introduire la pointe dans des trous prévus sur la paroi 31. Ce type de crochet assure une bonne tenue du support et partant de l'article exposé, et si, par exemple, la pointe est plantée à demeure permet de limiter les vols car pour décrocher le support il faut appliquer une petite manipulation au support. En plus, si les articles se trouvent sur des présentoirs amovibles que l'on doit, par exemple, ranger le soir les articles ne risquent pas de se décrocher accidentellement.

[0024] Les "grands" perçages 5, 6, 7 peuvent également être utilisés pour recevoir des chevilles 26 (figure

4) présentant une partie 27 destinée à rentrer dans un "grand" perçage et une tête 28 qui peut être une partie sphérique ayant une couleur permettant de signaler une promotion temporaire ou une série d'articles répondant à certains critères. On peut aussi à la place de la tête sphérique avoir le logo de la Marque du fabricant etc.

[0025] Les projections tubulaires 18, 19, 20 sont utilisées pour la suspension de boucles à oreille. On peut soit utiliser la paire 18, 19 soit 19, 20 en fonction de la place disponible sur le présentoir. Les boucles d'oreille sont soit accrochées directement sur deux projections tubulaires lorsque leur forme géométrique et dimensions le permettent soit au moyen des liens souples. La ou les projections tubulaires 18, 19, 20 non utilisées peuvent être facilement cassées.

[0026] Enfin à la figure 9 on a représenté une médaille suspendue par un lien souple à un dispositif d'étiquetage selon l'invention.

[0027] L'étiquette porte, en principe, le prix de l'article, éventuellement un code barre, et d'autres renseignements utiles liés à l'article repartis sur les deux faces d'affichage.

[0028] Lorsque un bijou doit être essayé soit on peut l'essayer sans enlever l'étiquetage si les dimensions du lien souple ne gênent pas le client, soit on coupe le lien souple et après l'essayage on utilise un autre lien souple pour le relier à l'étiquette, qui n'a pas été détruite.

[0029] On peut aussi tirer profit de l'espace vide à l'intérieur du support pour introduire lors de sa formation un élément détectable de proximité ou par ondes, par exemple, en tant qu'antivol ou encore un élément permettant d'identifier l'article.

[0030] Le dispositif peut être vendu en kit comprenant au moins un support, une étiquette, et des liens souples.

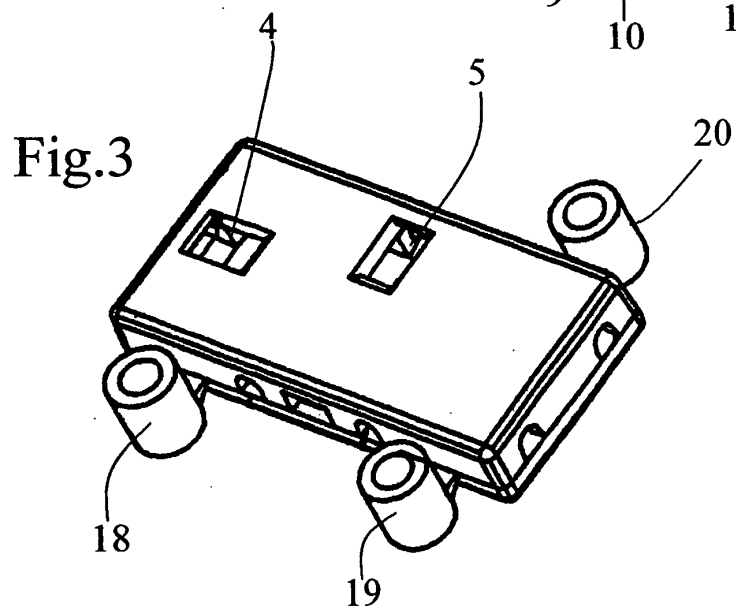
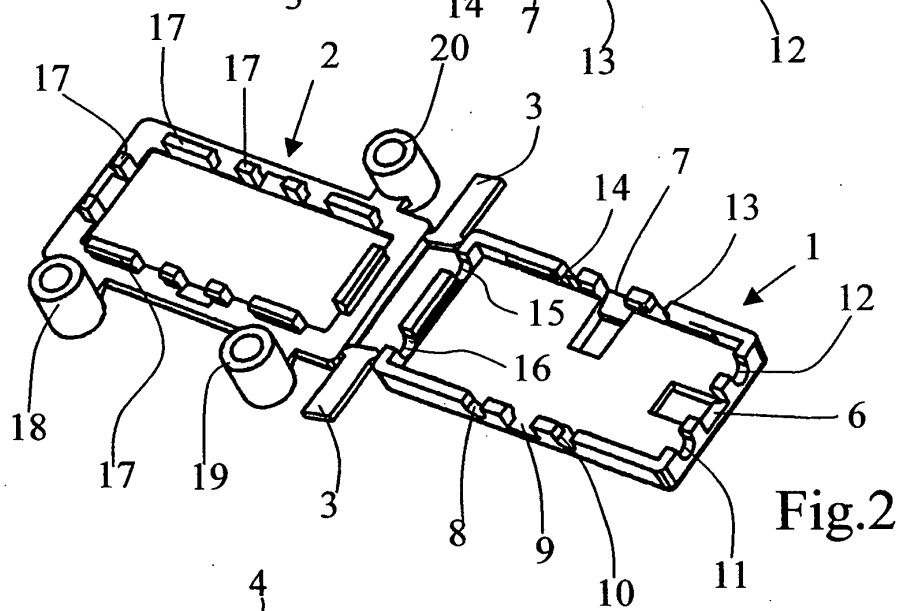
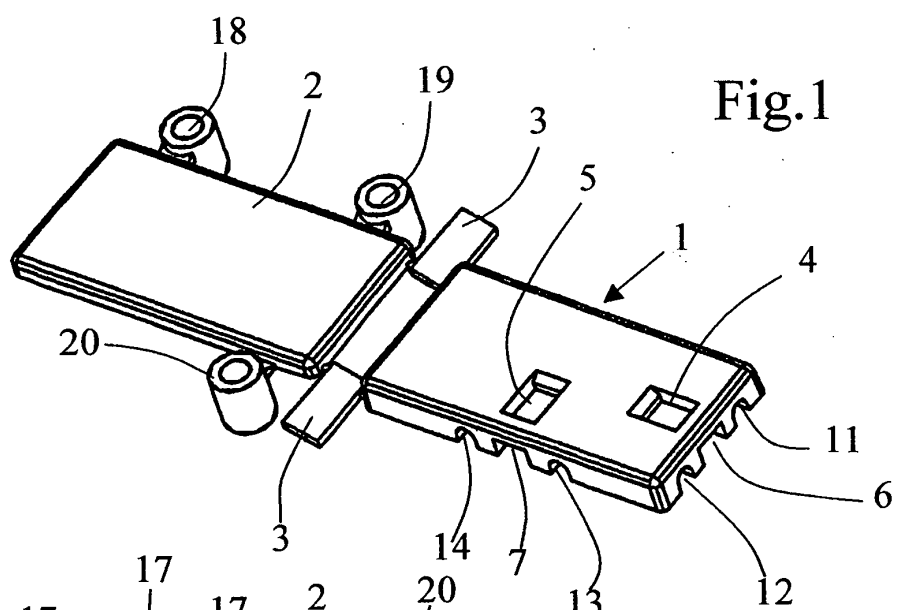
[0031] Le dispositif selon invention peut bien sûr être jeté après une seule utilisation ou réutilisé en collant une nouvelle étiquette ou en conservant la même si l'article est identique à l'article vendu et qu'il n'a pas une identité (numéro) individuelle. Alternativement, ce dispositif d'étiquetage permet d'identifier le produit en permanence depuis sa fabrication jusqu'à la vente. Dans ce cas l'étiquette porte une identification unique, par exemple, en code barres permettant de suivre le produit dans la chaîne de distribution de la fabrication jusqu'au client de lutter contre le démarquage ou la falsification et l'échange des supports d'étiquetage et bien sûr de gérer la production et les stocks.

deux perçages par face de chant, l'une des faces d'affichage du corps étant munie de deux perçages situés respectivement à proximité des points milieux de deux arêtes consécutives de ladite face.

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** ledit corps est muni d'au moins deux projections tubulaires solidaires du chant périphérique du corps, dont l'axe est orthogonal à la face d'affichage.
3. Dispositif selon une quelconque des revendications 1 ou 2, **caractérisé par le fait que** le corps est constitué d'un plastique rigide formé de deux parties liées par deux languettes cassables, chaque partie étant destinée à former l'une des faces d'affichage, sur lesquelles est collée l'étiquette, les faces de chaque partie opposée à la face d'affichage étant munies de moyens complémentaires permettant l'accrochage de deux parties, après avoir cassé les deux languettes de liaison, et la formation desdits perçages.
4. Dispositif selon une quelconque des revendications 2 ou 3 **caractérisé par le fait que** chacun des deux perçages des deux faces d'affichage est en registre avec un perçage du chant voisin.
5. Dispositif selon une quelconque des revendication 1 à 4, **caractérisé par le fait que** le support d'étiquetage entre les deux faces d'étiquetage comprend un élément de sécurité détectable.
6. Kit d'étiquetage comprenant un dispositif d'étiquetage selon une quelconque des revendications 1 à 5 et des liens souples munis à leurs extrémités de projections latérales déformables élastiquement pour permettre leur fixation dans les perçages du chant du support ou les projections tubulaires.

Revendications

1. Dispositif d'étiquetage pour des articles destinés à la vente, comportant une étiquette, un support d'étiquette et un lien souple pour attacher le dispositif à l'article à vendre, **caractérisé par le fait que** ledit support est constitué d'un corps plat ayant la forme d'un parallélépipède présentant deux faces d'affichage, le chant périphérique étant muni d'au moins



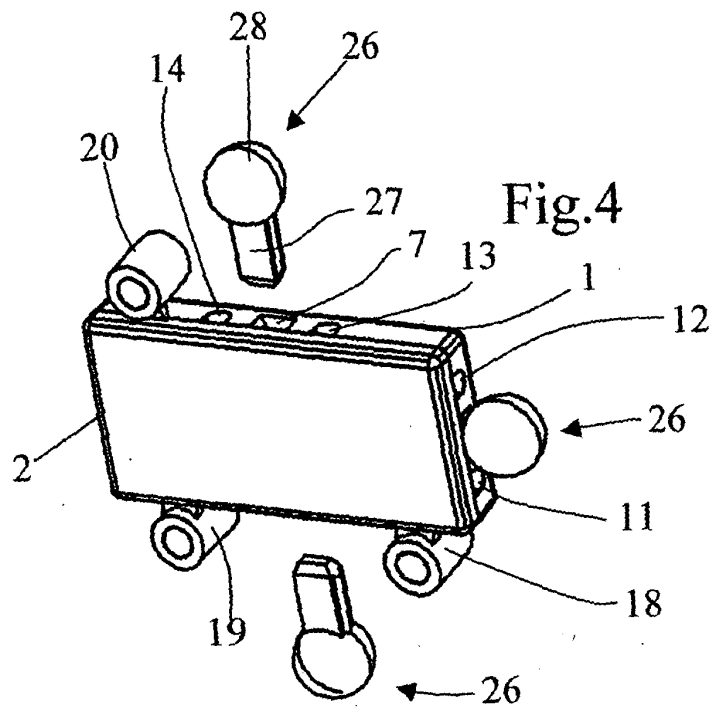


Fig.5

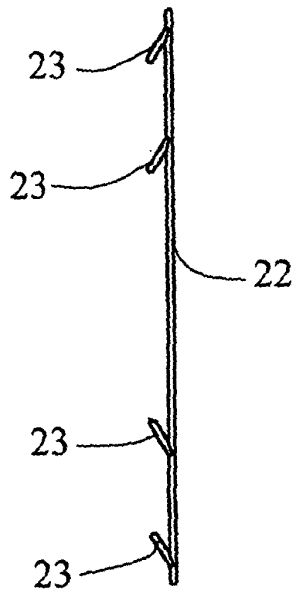


Fig.6

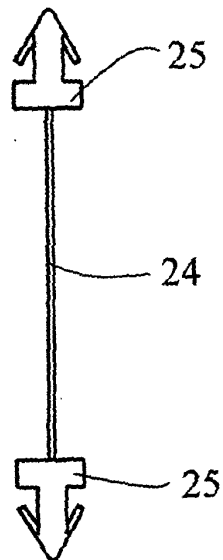


Fig.7

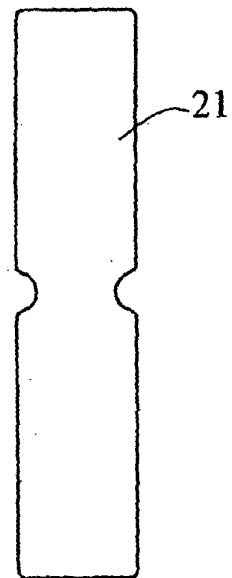


Fig.8

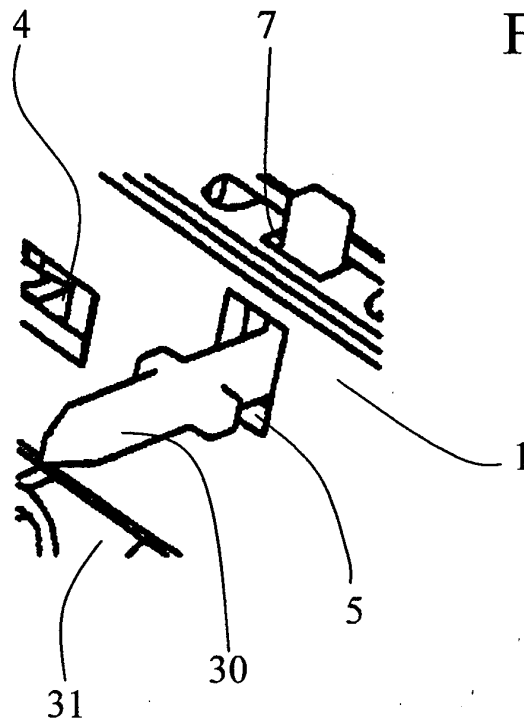
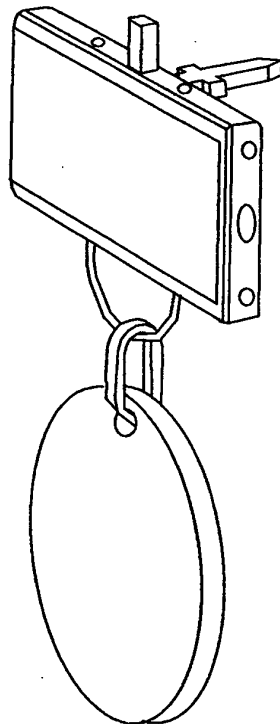


Fig.9





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 03 02 3232

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	DE 89 09 421 U (HARTJES) 28 septembre 1989 (1989-09-28) * page 5 - page 6; figures 1-6 * ---	1	G09F3/20
A	WO 01 27907 A (LENSCRAFTERS INC) 19 avril 2001 (2001-04-19) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			G09F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		20 novembre 2003	Bertin, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 02 3232

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-11-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
DE 8909421	U	28-09-1989	DE	8909421 U1	28-09-1989
WO 0127907	A	19-04-2001	WO	0127907 A1	19-04-2001
			AU	6514199 A	23-04-2001

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82